

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1380**

commune (s) :

objet : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : Fourniture de sacs polyéthylène (PEBD) verts ou d'une autre couleur (à l'exception du noir) pour le ramassage des déchets urbains - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010

Décision n° B-2010-1380

objet : **Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : Fourniture de sacs polyéthylène (PEBD) verts ou d'une autre couleur (à l'exception du noir) pour le ramassage des déchets urbains - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre des activités de nettoyage, il est nécessaire d'acquérir des sacs. La prestation comprend la fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) verts ou d'une autre couleur (à l'exception du noir), pour le ramassage des déchets urbains.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur la territoire de la Communauté urbaine. Le présent rapport concerne le lot n° 1 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) verts ou d'une autre couleur (à l'exception du noir), pour le ramassage des déchets urbains.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 novembre 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sopave, comme offre économiquement la plus avantageuse.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa notification, et pour une quantité minimum sur la durée du marché de 1 420 000 sacs et une quantité maximum sur la durée du marché de 5 600 000 sacs. L'estimation globale du présent marché est de 1 120 000 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande passé pour une durée ferme de quatre ans concernant la fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) - Lot n° 1 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) verts ou d'une autre couleur (à l'exception du noir), pour le ramassage des déchets urbains, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Sopave, pour une quantité minimum, sur la durée du marché, de 1 420 000 sacs et une quantité maximum, sur la durée du marché, de 5 600 000 sacs.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - section de fonctionnement - compte 606 800 - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 5830 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.